

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 décembre 2018 à 20 Heures 30**

Convocation en date du 12 décembre 2018.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents excusés : 5

Nombre d'absents : 2

Secrétaire de Séance : MAERTENS Emmanuel

Le précédent procès-verbal de réunion est approuvé à l'unanimité, avec quelques observations :

- Isolation du Centre de formation – Commune déléguée du Teilleul : Une 1^{ère} réunion de travail a eu lieu en présence de Monsieur JOUENNE, responsable bâtiments à la Communauté d'agglomération ; le cabinet d'études et Mr Legrand Jean-Marc, en charge du dossier. Le coût des travaux 294 000 € ht au lieu de 242 000 €. Le surcoût sera pris en charge par la communauté d'agglomération. Pour l'instant, les délais devraient être respectés pour percevoir la subvention de 193 600 €. Pour Mr Legrand, ce bâtiment a du beau potentiel, il faudra développer d'autres activités dans ce bâtiment.
- Poste d'agent d'accueil à la mairie. La candidate a été retenue. Elle prendra ses fonctions le 2 janvier 2019. Elle s'appelle Elodie MADELIN, habitante du Teilleul, titulaire de la formation de secrétaire de mairie.
- Les travaux réalisés : Carrelage hall de la Salle de la basse-porte commune déléguée Le Teilleul ; allées du cimetière refaites commune déléguée du Teilleul ; aménagement d'un bureau à la mairie du Teilleul (cloisonnement) réalisé au rez-de-chaussée.

1) OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUITE A L'ETUDE PROJET DE TERRITOIRE ET REVITALISATION DU BOURG-CENTRE ET DES BOURGS HISTORIQUES – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES :

Présentation du dossier.

Demande d'accompagnement financier auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité sur des actions recueillies suite à l'étude de projet de territoire et de revitalisation du bourg-centre et des bourgs historiques de la commune nouvelle de le Teilleul, à savoir :

- Aménagement des places à l'arrière de l'église et de l'hôtel de ville du Centre-Bourg.
- Aménagement des points de rencontre sur les bourgs historiques.
- Volet paysager : des places de l'Eglise et du Champ de Foire et placette Beauregard + plantation de venelles fleuries le long des jardins potagers (rues du douet vert, du douet du château, des archers).
- Aménagement rues de l'église, de l'hôtel de ville.
- Aménagement des entrées de bourg du Centre-Bourg.

Commencement d'exécution de ces opérations d'aménagement le 2^{ème} semestre 2019 pour une fin d'exécution en 2020.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet ainsi présenté.
- Approuve le plan de financement, comme suit :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes	32 500 €	Etat	84 750 €	30
Travaux	250 000 €	Fonds propres	197 750 €	70
TOTAUX	282 500 €	TOTAUX	282 500 €	100

- Sollicite l'aide de l'Etat, le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces tendant à rendre effective cette décision.

2) AMENAGEMENT DE SECURITE ET DE STATIONNEMENT « RUE DU MAINE » et « RUE ST PATRICE » EN AGGLOMERATION – COMMUNE DELEGUEE DU TEILLEUL – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES :

Rapporteur : Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN

Descriptif de l'investissement :

Le plan d'aménagement de ces rues, comprend, notamment :

Aménagement « Rue St Patrice » :

Aménagement de l'entrée de l'agglomération-côté Mortain - à la limite- avec la pose de bordure+ résine de couleur.

Aménagement « Rue du Maine » :

Limite d'agglomération, aménagement de l'entrée d'agglomération-côté désertines-avec la pose de bordure et résine de couleur.

Création d'une chicane (entre l'entrée du lotissement la Mare Morel et l'allée piétonne) ; de plateaux surélevés (face à l'EHPAD, rue du Maine et face à la pharmacie, rue Guillaume Morel ou au carrefour Rue Guillaume Morel/Rue Beauregard) et accès pour personne à mobilité réduite du carrefour entre la rue de l'Ecole/Rue du Maine/Rue des camélias vers bourg jusqu'à l'accès de la pharmacie ; création de places de parking sur la rue des camélias à proximité immédiate de l'intersection avec la rue du Maine.

La demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) n'ayant pas été retenue en 2018 ; il est nécessaire de déposer à nouveau une demande pour 2019 en prenant en compte les changements financiers.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces aménagements de sécurité routière et atteste que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019.
- Approuve le plan financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes 13%	12 290.79 €	Amendes de police accordées	5 550.00 €	5,2%
Travaux	94 544.58 €	Etat – DETR ou DSIL	26 709.00 €	25%
		Fonds propres	74 576.37 €	69.80%
TOTAUX	106 835.37 €	TOTAUX	106 835.37 €	100%

- Autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :

> Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

Observation :

Monsieur HEURTIER rappelle que l'EHPAD korian avait fait part des difficultés de déplacement avec des fauteuils sur la Rue du Maine à l'appui d'un dossier écrit avec photos.

Rue du Maine : le stationnement se fera du côté droit de la maison de retraite à la pharmacie.

3) MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES :

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc LEGRAND

Présentation du dossier

Rappel : Adoption par le conseil municipal le 29 juin 2017 d'un agenda accessibilité programmée sur 5 ans comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Estimation des travaux par le maître d'œuvre après réexamen du diagnostic réalisé pour le dépôt de l'Adap:

- Eglise (Ferrières) : 21 150 €
 - Eglise (Heussé) : 8 185 €
 - Salle communale (Heussé) : 12 420 €
 - Sanitaires publics (Heussé) : 40 000 € Observation : bloc de sanitaire neuf prévu certainement plutôt réhabilitation.
 - Salle communale (Husson) : 8 510 €
 - Sanitaires publics (Husson) : 41 360 €
 - Eglise (Sainte-Marie-du-Bois) : 21 795 €
 - Mairie (Le Teilleul) : 3 113 €
 - Les Halles (Le Teilleul) : 18 900 €
 - Complexe Socio-culturel et sportif (Le Teilleul) : 11 070 €
- Total travaux : 186 503 € ht + frais 13%.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux d'accessibilité et atteste qu'ils seront réalisés au cours de l'année 2019.
- Approuve le plan financement ci-dessous :

Plan de financement :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes 13%	24 245 €	Etat – DETR ou DSIL	65 000 €	31
Travaux	186 503 €	Fonds propres	145 748 €	69
TOTAUX	210 748 €	TOTAUX	210 748 €	100

- Autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
 - > Au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

4) AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE – COMMUNE DELEGUEE LE TEILLEUL – DEMANDE D'AIDES FINANCIERES :

Présentation du dossier :

Aménagement extérieur de la salle de sport, entre l'établissement Korian et le plateau sportif avec la démolition de la salle de Judo. (voirie et aménagement paysager).

Aménagement d'un skate-park

Chemin piéton dans le prolongement de la rue des Bouleaux vers la Salle Socio-culturelle.

23 places de parking créées à l'emplacement de l'ex salle de judo.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cet aménagement et atteste que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2019.
- Approuve le plan financement ci-dessous :

Plan de financement :

DEPENSES	Montant ht	Ressources	Montant	%
Etudes 13%	17 027 €	Etat – DSIL	44 400 €	30
Travaux	130 974 €	Fonds propres	103 601 €	70
TOTAUX	148 001 €	TOTAUX	148 001 €	100

- Autorise Madame le Maire à solliciter des aides financières pour atténuer le reste à charge de la collectivité :
 - > Au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette opération.

5) REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU TEMPS PASSE PAR LES AGENTS TECHNIQUES AU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS ET ENERGIE RENOUVELABLE – ANNEE 2018 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à la commune, selon le calcul ci-dessous :

> Service assainissement collectif :

- Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés,
 - Heussé : 1 heure 30 minutes par semaine
- Soit pour l'année 2018 : 10 982 €.

> Service régie de chauffage au bois Le Teilleul : 1 heure tous les jours 7/7 + indemnités d'astreintes week-end et jours fériés, soit pour l'année 2018 : 10 043 €.

> Service Energie renouvelable Heussé : 1 heure par semaine par an, soit pour l'année 2018 : 643 €.

6) SUBVENTIONS BUDGET COMMUNAL/BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2018 :

- ✓ La commune doit verser aux budgets annexes des subventions d'équilibres pour la section de fonctionnement ou d'exploitation.

A savoir :

- Pour le budget du centre communal d'action sociale : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer : la subvention de fonctionnement du budget communal de 7500 € pour le budget du centre communal d'action sociale.
- Pour le budget assainissement collectif :
Transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2019 à la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie.
Déficit d'exploitation, environ : 47 000 €.
Excédent d'investissement : 110 770 €
Coût des travaux d'assainissement collectif à engager sur la commune déléguée d'Husson : 295 000 € ht, avec des aides financières d'environ : 186 000 €, reste à charge : 109 000 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - décide d'attribuer la subvention d'exploitation du budget communal de 47 000 € pour le budget annexe d'assainissement collectif pour transférer une situation saine à la communauté d'agglomération.
 - Demande à la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie d'inscrire les travaux d'assainissement collectif de la commune déléguée d'Husson avec l'excédent d'investissement transféré par le budget assainissement du Teilleul.

Observations :

- Le budget assainissement à la Communauté d'agglomération ne pourra pas être déficitaire. Donc la redevance payée par l'utilisateur sera au prix réel.
 - Station industrielle de la Pommeraie est en panne depuis plusieurs mois. Des problèmes d'odeurs insupportables pour les riverains. Les pièces viennent juste d'être livrées mais la pose n'a pas été définie. Cette intervention demande de nombreuses heures. La station est compétence communautaire.
- ✓ La régie de chauffage doit rembourser à la collectivité des subventions versées par la commune pour équilibrer le budget fonctionnement de la régie de chauffage pour les années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, soit au total 63 208€94. Il reste à ce jour à rembourser : 25 208€94. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- Décide que la régie de chauffage verse une subvention à la commune de 7 000 €.
 - Décide de prévoir les crédits, en section d'exploitation, dépenses : Prélèvement au compte 607 Achat de marchandises pour 1 000 €, au compte 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement pour 1 500 pour affecter au compte 673 Titres annulés (exercice antérieur) la somme de 2 500 €.

7) AVANCES : BUDGET COMMUNAL/BUDGETS ANNEXES – ANNEE 2018 :

- ❖ Le budget Régie énergie renouvelable doit verser à la commune l'avance que le budget communal avait versée pour la réalisation des travaux de la Régie énergie renouvelable sur la commune déléguée d'Heussé. Il reste à ce jour à reverser la somme de 2 500 €.
- ❖ Le budget Régie chauffage bois Le Teilleul doit verser à la commune l'avance que le budget communal avait versée pour la réalisation des travaux de la Régie. Il reste à ce jour à reverser la somme de 55 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ Décide que le budget Régie énergie renouvelable Commune déléguée d'Heussé rembourse à la commune le solde de l'avance, soit la somme de 2 500 €.
- ❖ Décide que le budget Régie chauffage bois Commune déléguée le Teilleul rembourse à la commune une partie de l'avance, soit pour l'année 2018, 35 000 €
- ❖ Décide de prévoir les crédits en dépenses d'investissement sur le budget Régie de chauffage au bois : Prélèvement au compte 2315 Immobilisations en cours, installations, matériel et outillage techniques pour 35 000 € pour l'affecter au compte 1687 Autres dettes.

8) VERSEMENT D'UNE RECOMPENSE A UNE STAGIAIRE – SERVICE ADMINISTRATIF :

Melle MARIE Margaux domiciliée à Heussé a effectué un stage au service administratif de la commune, pendant 4 semaines.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder une récompense de 50 € à Margaux MARIE.

9) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » -
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A
DISPOSITION :

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne pouvoir à Mme le Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence assainissement collectif par la communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie au 1^{er} janvier 2019 et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette affaire.

10) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA
FOURNITURE D'ELECTRICITE A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2020 :

Notre collectivité est adhérente du groupement d'achat d'électricité (accord-cadre 2016-2019) coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) pour les lots suivants :

- Lot n°2 : Points de livraison profilés, raccordés en BT, > 36 kva
- Lot n°4 : Points de livraison destinés à l'éclairage public <= 36 kva.

Lancement d'un nouvel accord-cadre pour un début de fourniture au 1/1/2020.

Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire Manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'adhésion de la commune de Le Teilleul au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de le Teilleul; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

11) SERVICE ADMINISTRATIF – CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Rapporteur : Madame Véronique KUNKEL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que de nombreux dossiers sont restés statu quo, au service administratif de la mairie, dus à une charge importante de travail à la suite de la création de la commune nouvelle, des différents transferts de compétences entre la commune et la communauté d'agglomération (contrats, conventions, personnel à mettre jour...) et de nombreux projets à l'étude ou en cours de réalisation : étude de revitalisation des bourgs ; recrutement de médecins ; construction de 2 maisons ; isolation du groupe scolaire ; église le Teilleul ; église de Ste Marie du Bois ; Aménagement rue du Maine ; Aménagement extérieur de la salle de sport ; Accessibilité des établissements recevant du public ; couverture de la salle socio-culturelle et local rangement, divers effacements de réseaux, remembrement d'Husson, etc...).

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent à temps non complet pour ce surcroît de travail au service administratif de la mairie, pendant 3 mois renouvelable une fois à raison de 3 jours par semaine, soit 21 heures, à compter du 7 janvier 2019,

Le maire propose à l'assemblée, que l'agent contractuel sera rémunéré sur la base de l'échelon n° 1 de l'échelle indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire cette affaire.

Observation : Parmi les candidats qui ont été reçus pour le poste d'accueil, une personne pourrait correspondre à cet emploi.

12) CREATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE – SERVICE SCOLAIRE :

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à temps non complet pour exécuter des missions à l'école élémentaire.

Cet emploi permanent sera pourvu par Mme Christelle LEDAUPHIN, qui fait office d'agent spécialisé des écoles maternelles. Son poste demande une expérience professionnelle confirmée, avec des connaissances du développement de l'enfant, et des règles d'hygiène et de sécurité.

Mme le Maire propose de créer ce poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet (33h00/35h00).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget.

13) BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2018 – VIREMENT DE CREDITS :

Vu l'insuffisance de crédits au compte 1641 (Emprunt en euros), dépenses d'investissements pour acquitter les dernières échéances d'emprunt du remembrement de la commune déléguée d'Husson,

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de prévoir les crédits en dépenses d'investissement sur le budget Communal : Prélèvement au compte 2312 opération n° 99 Cœur de Bourg-Travaux pour 6 400 € et affectation de cette somme au compte 1641 Emprunt.

14) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : Mardi 12 février 2019 à 20 h 30 ; Mercredi 6/3/2019 à 20 h 30.
- Réunion Maires et Adjointes : Mercredi 23 janvier 2019 à 10 h 30.
- Réunion CCAS le 7/2/2019 à 20 h.
- A la demande de Mr le Curé, Rencontre avec les maires délégués le vendredi 18/1/2019 à 11h30.

- Point sur le recrutement de médecins généralistes.

- Rencontre avec le cabinet de recrutement de médecins retenu : LABORARE en présence des docteurs DUGUE et SEIGNEUL, de l'infirmier Ludovic JOUIN, des Maires-Adjointes. Cette rencontre a été intéressante et enrichissante. A la suite de la rencontre, un questionnaire a été rempli pour la présentation de la commune et les atouts à la demande du cabinet de recrutement afin de lancer la recherche de médecins avec des éléments concrets.

Il est proposé de loger gracieusement le médecin et sa famille pendant 6 mois.

En janvier, le cabinet de recrutement devrait présenter un médecin candidat qui séjournera 2 Jours au Teilleul puis se prononcera sur sa candidature.

- 3 Banderoles ont été réalisées « Recherche médecins » et installées au pôle de Santé et aux entrées de l'agglomération.
 - Monsieur Ludovic JOUIN a fait une demande auprès de l'Agence Régionale de la Santé pour un interne non thésé pour 2 ans.
 - Interview de Mme le Maire par France Bleue Cotentin.
 - Observations : Il faut des médecins sinon les urgences seront saturées.
 - Suite au partage par facebook, Mr Legrand a eu un contact avec un médecin marocain (afrique du Nord) mais, la validation de leurs diplômes est compliquée. A l'étude.
 - Mr Legrand a contacté le député pour avoir de l'aide à l'installation des médecins dans notre région. Voir aussi l'appui des sénateurs.
- Compte rendu des réunions : Revitalisation des bourgs : Atelier de travail avec les acteurs locaux le 10 décembre ; Bonne participation. Comité de pilotage le 19

décembre avec les Maires-Adjointes ; présentation des fiches actions qui seront présentées lors de la réunion publique du 30 janvier.

Les élus devront prioriser les fiches actions pour leur réalisation entre 5 et 20 ans avant la réunion publique.

Bien penser à intégrer pour le bourg d'Heussé, l'aménagement prévu entre le conseil départemental et la commune.

- Rencontre le 19 décembre entre les maires délégués et adjoints avec 4 étudiants de la fac Master 2 Ruralités. Ils seront présents sur la commune en décembre ; janvier ; février. Via un questionnaire, ils rendront visite aux nouveaux habitants ; chefs d'entreprise et salariés des entreprises. Les sujets : la mobilité ; l'habitat ; l'emploi. Enquête complémentaire au bureau d'études.
- Retour de l'apéritif dinatoire avec les élus et les commerçants, artisans, chefs d'entreprises de la commune le 6 décembre en présence des personnes en charge de l'économie, les représentants de la communauté d'agglomération ; Cécile Petitgas, responsable initiative pays de la baie ; François LE GOFF, Conseiller d'entreprise commerce-CCI ; Laurent GODIN, Service économique-Chambre de Métiers. Bon moment d'échange. 40 personnes présentes. A renouveler une fois par an.
 - Le 12 mai 2019, course cycliste à Ferrières.
 - Il est signalé et rappelé que le carrefour St Patrice sur la commune déléguée du Teilleul est trop dangereux et de nombreux accidents ont eu lieu depuis quelques mois. Il est demandé qu'un courrier soit envoyé au conseil départemental vu que cette voie est départementale.
 - Salle socio-culturelle-Commune déléguée du Teilleul : Il est signalé que des enfants entrent dans les 2 salles de sport avec une clé fournie par des parents ou en forçant la porte d'accès au hand. Cette porte doit être réparée depuis de nombreux mois par la communauté d'agglomération. Urgence de remédier à ce problème vu le danger encouru par les enfants. Au 1^{er} janvier 2019, la salle Georges BOISSEL sera transférée à la commune.
 - Mme le Maire a rencontré les présidents des associations sportives du Teilleul pour parler des intervenants sportifs communautaires qui participe au tissu associatif et qui ne sera plus pris en charge par la Communauté d'agglomération. Mme le Maire s'occupe du dossier.
 - Revoir le réglage du chauffage à la salle socio-culturelle. Température à 15 trop faible à cette période.
 - Les barnums pour le marché de Noël ont été achetés par le comité d'animation Teilleulais sans subvention de la commune.
 - Le bulletin municipal sera distribué vers le 27/12.
 - La page facebook de la commune n'est plus activée. A revoir.
 - Mme DANJOU annonce que la commune s'est engagée dans la programmation « Ville en Scène ». Un spectacle musical aura lieu le 23 janvier 2019 à la salle socio-culturelle au Teilleul à 20h30. 1 heure de spectacle.
- Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire :
 - A signé le marché avec le cabinet spécialisé dans le recrutement de médecins généralistes suivant :
Le Cabinet LABORARE CONSEIL 3 rue du Pont de l'Aveugle 64600 ANGLET.
 - Les conditions des marchés :
 - ❖ Prix Global et forfaitaire de référence pour le recrutement d'un médecin, à temps complet ou partiel : 14 500 € ht.
 - ❖ Frais de déplacements et frais de diffusion de l'offre : L'ensemble des frais hébergement, de restauration et de déplacements des consultants de Laborare Conseil ou de location éventuelle de salles sont refacturés au client. Si les déplacements ont lieu en voiture l'indemnité kilométrique base 0.55/km.

Les frais de parution d'annonces et de diffusion de l'offre sont pris en charge par Laborare Conseil.

Séance levée à : 23 H45